

**RECTIFICATIF N° 001 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/
AONO/CARPA/CIPM/26 DU 27 AVRIL 2026, EN VUE DE DE L'ÉLABORATION DU
GUIDE DE TRAITEMENT DES OFFRES SPONTANÉES DANS LE CADRE DES
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ : EN PROCEDURE D'URGENCE.**

Le Président Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA), porte à la connaissance des soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres susvisé, que le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) a été modifié ainsi qu'il suit :

Dans l'Avis d'Appel d'Offres :

1/ Version française

AU LIEU DE :

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quarante millions (**40 000 000**) FCFA toutes taxes comprises.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **huit cent mille (800 000) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

LIRE PLUTOT:

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de trente-cinq millions (**35 000 000**) FCFA toutes taxes comprises.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à sept cent mille **(700 000) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

2/ Version anglaise

AU LIEU DE :

4. Estimated cost

The estimated cost after preliminary studies is forty million **(40 000 000) FCFA** all taxes included.

9. Bid bond

Each bidder shall include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond issued by a first-rate bank- ing institution authorised to issue bonds for public contracts, approved by the Ministry in charge of Finance and whose list is found in document 13 of the Tender File, of an amount eight hundred thoudands **(800 000) CFA francs**, and valid up to thirty (30) days beyond the date of validity of bids. 'The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond sub- mitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

LIRE PLUTOT:

4. Estimated cost

The estimated cost after preliminary studies is thirty-five million **(35 000 000) CFA F** all taxes included.

9. Bid bond

Each bidder shall include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond issued by a first-rate bank- ing institution authorised to issue bonds for public contracts, approved by the Ministry in charge of Finance and whose list is found in document 13 of the Tender File, of an amount seven hundred thousand **(700 000) CFA francs**, and valid up to thirty (30) days beyond the date of validity of bids. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond sub- mitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

DANS LE RPAO

AU LIEU DE :

Point 11.1

*La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de **800 000** francs CFA et d'une durée de validité de trois (03) mois, établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement.*

Point 18.1

Le Montant du cautionnement de soumission s'élève à **800 000 FCFA**

Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée

Critères essentiels

L'attestation de capacité financière d'un montant de quatre millions (**4 000 000**) francs CFA délivrée par une banque agréée

LIRE PLUTOT :

Point 11.1

*h. La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de **700 000** francs CFA et d'une durée de validité de trois (03) mois, établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement.*

Point 18.1

Le Montant du cautionnement de soumission s'élève à **700 000 FCFA**.

Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée**Critères essentiels**

L'attestation de capacité financière d'un montant de trois millions cinq cent mille (**3 500 000**) francs CFA délivrée par une banque agréée.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Fait à Yaoundé ; le 30 Avril 2026.

LE PRESIDENT DU CARPA



Bondema Yokono Dieudonné